ISSN 0851 - 1217

ROYAUME DU MAROC

BULLETI FFICIEL

ÉDITION DE TRADUCTION OFFICIELLE

Le prix du numéro : 6 DH - Numéro des années antérieures : 9 DH - Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés

ÉDITIONS	TARIFS D'ABONNEMENT			
	AU M	AROC	A L'ÉTRANGER	ABONNEMENT IMPRIMERIE OFFICIELLE
Édition généraleÉdition de traduction officielle Édition des annonces légales, judiciaires et administratives Édition des débats de la Chambre des Représentants	80 DH 60 DH 80 DH	120 DH 100 DH 120 DH 100 DH	Par voie ordinaire ou aérienne, les tarifs prévus ci-contre sont majorés des frais d'envoi, tels qu'ils sont fixés par la régle- mentation postale en vigueur.	RABAT - CHELLAH Tél. 76.50.24 - 76.50.25 76.51.79 - 76.54.13 C.C.P. 101-16 à Rabat

lorsqu'aux termes de ces accords, ledit texte fait foi, soit seul, soit concurremment avec le texte arabe.

SOMMAIRE	
TEXTES GÉNÉRAUX Pages	Pêche Interdiction tempora Arrêté du ministre des pêches man n° 437-93 du 16 chaabane l'arrêté n° 955-92 du 14 hi
Entreprises organisant des stages de formation – insertion professionnelle. – Mesures d'encouragement.	l'interdiction temporaire de
Dahir portant loi n° 1-93-16 du 29 ramadan 1413 (23 mars 1993) fixant les mesures d'encouragement aux entreprises organisant des stages de formation — insertion professionnelle 146	Douane Modification de Arrêté du ministre des finances (8 février 1993) portant m
Décret n° 2-91-517 du 13 chaoual 1413 (5 avril 1993) pris pour l'application du dahir portant loi n° 1-93-16 du 29 ramadan 1413 (23 mars 1993) fixant les niesures d'encouragement aux entreprises organisant des stages de formation - insertion professionnelle	tarifaire
Décret n° 2-93-136 du 8 chaoual 1413 (31 mars 1993) approuvant le contrat conclu le 4 chaabane 1413 (27 janvier 1993) entre le Royaume du Maroc et la Kreditanstalt für wiederaufbau pour la garantie du prêt de 35.000.000 de deutschmarks consenti par cette institution à l'Office national de l'eau potable 149 Banque nationale pour le développement économique. —	Permis miniers. Décision du ministre de l'énerge 19 rejeb 1413 (13 janvier réattribution des permis min
Décret n° 2-93-176 du 8 chaoual [413 (31 mars 1993) accordant la garantie de l'Etat aux emprunts à émettre par la Banque nationale pour le développement économique à concurrence d'un montant de six cent millions de dirhams	CHAMBRE CONSTITUTIONNE Domaine de la loi et du règlen de la Constitution.

D-	,	_	

ire de pêche de certaines espèces.

itimes et de la marine marchande 1413 (8 février 1993) modifiant ja 1412 (16 juin 1992) relatif à pêche de certaines espèces 149

la nomenclature tarifaire,

n° 427-93 du 16 chaabane 1413 odification de la nomenclature 149

e la nomenclature générale des

nº 428-93 du 16 chaabane 1413 odification de la nomenclature

RTICULIERS

ie et des mines n° 402-93 du 1993) fixant les conditions de iers périmés ou annulés 151

LLE DE LA COUR SUPRÊME

nent. - Application de l'article 47

Décision n° 245 du 4 ramadan 1413 (26 février 1993) 166